



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRIMITIF 2020

I - CONTEXTE :

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L.2313 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 27 février 2020 par le Conseil Municipal selon les éléments de scénario proposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Rappel des éléments du scénario proposé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 :

- Taux d'imposition 2020 : pas de vote des taux avant les élections municipales
- Fiscalité directe : progression des bases estimée à 1.50 %
- Maintien des montants N-1 des dotations de l'Etat
- Progression des charges à caractère général de 1.5% pour 2020 (en dehors des nouveaux engagements : contrat de fourniture de repas des 3 sites de restauration scolaire de la commune déléguée de St-Florent-des-Bois)
- Progression des charges de personnel de 7.5% en 2020 expliquée par l'occupation effective des postes
- Investissement : inscription des crédits pour les engagements déjà passés et pas d'inscription budgétaire pour de nouveaux projets (hors urgence)

II – LE BUDGET PRINCIPAL 2020

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement du budget principal, après affectation du résultat est de **3 702 393.07 €**.

Chapitre Compte	Libellé	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	608 876.18 €	724 900.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 344 575.94 €	1 450 000.00 €
014	Atténuation de produit	2 660.00 €	3 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	786 705.57 €	506 000.00 €
66	Charges financières	57 746.88 €	51 000.79 €

67	Charges exceptionnelles	19 335.61 €	1 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	20 005.00 €
023	Virement à la section investissement	0.00 €	824 925.93 €
042	Op° d'ordre	128 264.62 €	121 561.35 €
TOTAL		2 948 164.80 €	3 702 393.07 €

Les principaux postes de dépenses pour le chapitre des charges à caractère générale sont les suivants :

- Fluides/Energie
- Maintenance
- Entretien de la voirie, des terrains et des bâtiments publics
- Contrats de prestations de services.

Chapitre 012 : En 2020, il s'agira de stabiliser les effectifs des services communaux. En 2020, 2 postes non pourvus en 2019 sont en cours de recrutement. Aussi, les dépenses non réalisées en 2019 le seront probablement en 2020. De plus, un renfort de l'équipe du service technique s'est avéré nécessaire lors de l'étude réalisée en 2019 sur l'organisation de services. Une étude complémentaire du service Enfance- Jeunesse est également prévue en 2020. En 2020, les formations des membres du CHSCT et les visites médicales seront également à budgétiser. Enfin, la poursuite des activités péri éducatives à la rentrée scolaire 2020-2021 sera étudiée.

Les principaux postes de dépenses pour le chapitre des charges de gestion courante sont les suivants :

- Subventions aux associations
- Contrat d'association.

Les charges financières sont celles liées aux emprunts contractés ou repris antérieurement par la collectivité. Elles sont stables.

L'état de la dette fait ressortir un capital restant dû de 2 185 781.98 € au 31 décembre 2019.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 824 925.93 € permet :

- La couverture du remboursement du capital des emprunts à hauteur : 320 000.00 €
- Le financement des différents investissements.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
013	Atténuations de charge	56 836.25 €	30 000.00 €
042	Opérations d'ordre	27 625.38 €	11 695.98 €
70	Produits des services, du domaine	199 364.97 €	265 000.00 €
73	Impôts & taxes	1 568 879.41 €	1 599 760.00 €
74	Dotations, subventions & participations	1 239 344.01 €	1 221 500.00 €
75	Autres produits de gestion	140 077.18 €	64 000.00 €
76	Produits financiers	4.26 €	5.00 €

77	Produits exceptionnels	38 895.35 €	20 000.00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	40 000.00 €	0.00 €
SOUS-TOTAL		3 311 026.81 €	3 211 960.98 €
002	Excédent Fonctionnement reporté	708 022.03 €	490 432.09 €
TOTAL		4 019 048.84 €	3 702 393.07 €

Niveau des taux d'imposition

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, une revalorisation des valeurs locatives de 1.5 % a été retenue et le budget tient compte de cette revalorisation.

En 2017, la collectivité a voté des taux unifiés qui s'appliqueront à tous les contribuables du territoire, maintenus en 2018 et 2019.

Commune	Taux TH	Taux FB	Taux FNB
Rives de l'Yon	21,94%	21,28%	39,33%

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2020, **les taux des impôts directs locaux ne sont pas déterminés. Il reviendra aux élus de la prochaine mandature de fixer les taux au plus tard le 30 avril 2020.**

Un montant estimatif de recettes fiscales est donc voté dans le Budget Primitif 2020.

La DGF constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle se divise en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées

Dotations Etat	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	868 174	795 863	898 228	968 307	987 316	997 899	998 000

Capacité d'autofinancement

La **capacité d'autofinancement (CAF) brute** est de 451 418 € en 2019. La Capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital.

La **CAF nette** (disponible après remboursement de l'annuité de la dette en capital), est de 115 505 € en 2019.

La **capacité de désendettement** de la collectivité est de 4.84 années en 2019.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 848 678.23 €.

Dépenses d'investissement

En 2020, les crédits suivants sont votés :

Programme Voirie et accessibilité	204 500,00 €
Eclairage public	10 000,00 €

Programme Bâtiments	100 000.00 €
Programme Mairie - St Florent des Bois	5 000.00 €
Rénovation et extension des écoles F. Dolto - Saint Florent des Bois	30 000,00 €
Agrandissement restauration scolaire F. Dolto - Saint Florent des Bois	35 000.00€
Aménagement centre-bourg - Chaillé -sous-les-Ormeaux	50 000,00 €
Développement Durable	20 000,00 €
Cheminements doux	151 000,00 €
Acquisitions foncières	17 000,00 €
Matériels	54 460.00 €
Informatique	19 000.00 €
Ecritures d'ordre, dépenses imprévues...	34 427.57 €
Restes à réaliser	117 986.74 €

Le remboursement du capital des emprunts représente 320 000.00 €.

Le déficit antérieur reporté représente 522 465.21 €.

La participation du budget principal au financement du lotissement du Gui 2 représente 159 513.26 €.

L'acquisition de la réserve foncière du lotissement du Champ Vairé par le budget principal représente 35 969.53 €.

Recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

Subventions	136 699.00 €
FCTVA	100 000.00 €
Taxe d'aménagement	60 000.00 €
Affectation du résultat de fonctionnement (1068)	580 451.95 €
Virement de la section de fonctionnement	824 925.93 €
Ecritures d'ordre	121 561.35 €
Emprunt	0.00 €
Produits de cession et immobilisations incorporelles	0.00 €
Restes à réaliser	60 000.00 €

C) L'ETAT DU PERSONNEL

Agents titulaires	35
Agents contractuels	16

III - LES BUDGETS ANNEXES 2020

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Commerces	43 800.00 €	244 849.37 €
Lotissement Extension Le Gui 2	159 513.26 €	319 026.52 €
Lotissement Le Champ Vairé	101 899.03 €	93 772.34 €

IV - LES BUDGETS CONSOLIDÉS 2020

SECTION	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 541 256,46 €
Recettes	2 541 286,46 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 007 605,36 €
Recettes	4 007 605,36 €
TOTAL GENERAL DEPENSES	6 548 891,82 €
TOTAL GENERAL RECETTES	6 548 891,82 €

V - LES RATIOS

RATIOS	CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement/population	638 €
Produit des impositions directes/population	306 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	742 €
Dépenses d'équipement brut/population	216 €
Encours de la dette/population	505 €
DGF/population	230 €